CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission du Conseil communal de Prangins chargé de l'étude du préavis N° 5/98, relatif à la demande d'un crédit de Fr. 775'880.- pour l'élargissement du chemin de la Redoute avec création d'un trottoir côté lac et éclairage public 2ème étape. Tronçon giratoire - Chemin des Mélèzes/pont CFF.

La Commission composée de Mmes Anne-Marie Maeder & Marie-Christine Chollet, MM. Paul Pythoud & André Piguet (rapporteur) s'est réunie à deux reprises (12 et 19 août). M. Antoine Zermatten n'a pu participer aux séances pour des raisons professionnelles.

La commission remercie Mme. Elisabeth Kneubuehler pour sa participation à la séance du 12 août.

Au cours de ces rencontres nous avons examiné le projet sous trois angles :

- l'aspect technique
- l'aspect bien-fondé d'un tel ouvrage (aujourd'hui et demain)
- aspect financier

L'aspect technique ne pose pas de problème particulier, la réalisation sera conforme à la 1ère étape. Cette réfection nécessaire s'inscrit dans une réflexion globale d'un tronçon bordant une zone en plein développement. A relever simplement que ce tronçon sera équipé d'une benne enterrée (capacité hebdomadaire pour env. 35 familles), solution qui, si généralisée, devrait permettre de mieux gérer les questions ordures ménagères.

L'aspect bien-fondé a été discuté sous plusieurs angles, soit : sécurité, nécessité et suite logique au premier tronçon déjà réalisé .

sécurité : ce deuxième tronçon d'une longueur de 365m. n'a pas d'obstacle naturel, ni de ralentisseurs. Nous pensons que les chicanes, le gendarme couché de la route du Curson et le giratoire du Chemin de la Redoute sont des éléments suffisamment dissuasifs pour freiner la vitesse du trafic et par voie de conséquence une certaine densité de celui-ci. Par ailleurs, l'équipement d'un trottoir et d'un éclairage va dans le sens de la sécurité. Nous tenons à souligner que quelques bordiers ont demandé depuis plusieurs années une réfection de cette route qui est en mauvais état et de plus l'une des dernières à ne pas répondre aux normes actuelles.

nécessité : nous avons examiné ce projet dans le contexte du trafic possible sur les différents axes d'écoulement, compte tenu de l'accroissement dans un proche avenir de la population (développement du quartier des Mélèzes), soit une augmentation d'environ 13% due au développement de ce quartier . De plus cette route desservira le nouveau lotissement (hoirie Frey) en cours de construction. Nous avons examiné les possibilités suivantes :

1. réfection de ce 2ème tronçon avec un investissement minimal, route bordier autorisé.
2. réfection normale, telle que proposée

La variante n°1 a été proposée par un Conseiller. Celle-ci offrirait une amélioration de la communication transversale "Route de l'Etraz - Route du Lac" par 2 voies parallèles, soit : par le village soit par la nouvelle route des Mélèzes. Elle entraînerait sans doute, comme effet secondaire, une augmentation de trafic sur le chemin de Trembley en direction de Nyon. Toutefois, ce chemin de la Redoute pour ce dernier tronçon devrait faire l'objet d'un lifting. Nous rappelons, à cet égard, le préavis n° 68/93 concernant un équipement plus modeste de ce chemin dans son ensemble pour un montant de SF 500'000.-, soit pour le 2ème tronçon d'environ SF 290'000.- qui serait à notre avis une dépense excessive pour quelques bordiers.

La variante n°2, construction du 2ème tronçon tel que proposé, facilite la sortie en direction de Nyon-Nord pour les habitants du Curson et ceux des Mélèzes. Elle contribue à la fluidité du trafic en répartissant d'une manière plus judicieuse celui-ci. C'est un axe complémentaire longitudinal dans les voies de communication.

Nous avons également examiné la question de l'élargissement du pont de la Redoute et de son financement. Selon "convention" signée par les Communes de Nyon et Prangins, l'élargissement du pont de la Redoute se fera selon une clé de répartition dès que les permis de construire délivrés atteindrons le 50 % des surfaces planchers prévu pour le plan de quartier des Mélèzes. Il nous donc est apparu à l'évidence que ce 2ème tronçon doit être réalisé.

Aspect coût de l'ouvrage : nous avons examiné le coût des travaux proposés. Deux postes ont retenus notre attention:

La construction de la route d'une longueur de 365m pour SF 373'170.- comparée au 1er tronçon de 259m pour le montant de SF 215'500.-, ce qui représente une augmentation d'env. 19 %; et d'autre part,

L'installation de chantier, qui passe de SF 6'300.- pour le 1er tronçon à SF 11'500.- pour le 2ème tronçon.

Les honoraires de l'architecte d'un montant de 70'000.- . Ceux-ci nous paraissent dans la situation actuelle élevés.

La Commission espère que, lors des négociations avec les entreprises, la Municipalité obtiendra de meilleurs prix pour boucler les comptes mieux que prévu.

Conclusion

La commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu	le préavis municipal N° 5/98 concernant une demande de crédit de SF 775'880.- pour l'élargissement du chemin de la Redoute avec la création d'un trottoir côté lac et éclairage public, 2ème étape,
lu	le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que	ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'adopter le préavis municipal N° 5/98 concernant une demande d'un crédit de SF 775'880.- pour l'élargissement du chemin de la Redoute avec la création d'un trottoir côté lac et éclairage public, 2ème étape,

2. D'adopter les réponses telles que soumises à votre approbation, aux oppositions de MM. André MEYLAN et Pierre BRAUCH,

3. D'accorder un crédit de SF 775'880.- permettant la réalisation des travaux projetés,

4. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme nécessaire aux conditions les plus favorable,

5. De répartir l'amortissement du montant de SF 775'880.- sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement la somme de SF 25'870.- par année, en l'imputant au Service des Routes et des Autoroutes.

Prangins, le 19 août 1998

Mme. Anne-Marie MAEDER :

Mme Marie-Christine CHOLLET :

M. Paul PYTHOUD :

M. Antoine ZERMATTEN :

M. André PIGUET (rapporteur):